



MAIRIE DE ROZAY-en-BRIE

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le 23 février 2022

Nombre de Conseillers Municipaux :

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 17
VOTANTS : 19

Le **mardi 01 mars 2022**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Mr PERCIK Patrick, Maire.

M. DE MATOS Gilbert, Mme BOGHE Fabienne, Mme PIOT Valérie, M. PETER Jean-Pierre, M. LEPROUST Thierry, Adjoints au Maire

M. BLANCHARD Maurice, M. DELAVAUZ Jean-Claude, Mme MISZCZAK Brigitte, M. WILLART Stéphan, Mme MICHARD Céline, M. NASSAU Frédéric, Mme MICHALOWSKI Sylvie, Mme GAPPINI Valérie, M. GRANDMAIRE Serge, Mme FOULON Patricia, M. PEROCHEAU Sébastien, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

M. PAILLER Hervé pouvoir à M. DE MATOS Gilbert
M. NYSSSEN Alrick pouvoir à M. PERCIK

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DUTARTRE Sonia
M. BOULANGER Yvan
Mme BOURGEOIS Bénédicte
Mme BIRON Nolwenn

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :

Mme PERCIK Vénissia

Mme FOULON Patricia a été élue secrétaire de séance.

N° 1556 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation :

- Recettes de l'exercice 2021 :	152 930.55 €
- Dépenses de l'exercice 2021 :	120 603.98 €

- Excédent de clôture 2021 :	32 326.57 €

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice 2021 :	112 424.97 €
- Dépenses de l'exercice 2021 :	50 934,13 €

- Excédent de clôture 2021 :	61 490,84 €

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte administratif 2021 Eau et Assainissement qui laisse apparaître un résultat cumulé excédentaire de clôture de **93 817.41 €**.

Monsieur DELAVAAUX Jean-Claude, doyen d'âge, est désigné comme Président de séance pour débattre du compte administratif, après quoi Monsieur le Maire se retire.

Le Président de séance soumet le compte administratif au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

ADOpte le compte administratif 2021 – Eau et Assainissement qui laisse apparaître un résultat cumulé excédentaire de clôture de **93 817.41 €**.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture,

Le

Publié le

